



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Renaissance du vignoble métropolitain – Avenants aux baux emphytéotiques au profit de la Chambre Départementale d'Agriculture

Il est rappelé que la métropole a souhaité agir concrètement en faveur de la renaissance du vignoble métropolitain et a contribué, depuis plusieurs années, à donner une affectation viticole effective à des terres bénéficiant d'un classement « AOC Bourgogne ». L'objectif est de renouer avec l'histoire viticole du terroir, tout en limitant l'étalement urbain, pour permettre aussi de faire aboutir une demande d'obtention au sein de l'« AOC Bourgogne » d'une dénomination géographique complémentaire : le « Bourgogne-Dijon ».

Cette renaissance viticole constitue un enjeu majeur pour le rayonnement et l'attractivité du territoire, comme pour son développement touristique et économique.

La reconquête de la vigne s'est notamment traduite par l'acquisition du Domaine de la Cras, ainsi que de plusieurs parcelles situées dans le secteur de la Rente de Giron. Ces sites ont fait l'objet de baux emphytéotiques consentis au profit de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Côte d'Or, chargée ensuite d'établir les baux professionnels viticoles auprès des différents viticulteurs retenus. Il est rappelé que les vignes sont conduites en certification biologique ou a minima dans une démarche de Haute Certification Environnementale.

Il est précisé que les baux permettent actuellement la plantation de Pinot noir et de Chardonnay. A la demande des viticulteurs, et en accord avec la Chambre d'Agriculture, il est proposé de consentir un avenant, afin d'autoriser dorénavant la plantation de cépage Aligoté, dans la limite de 30 % de la surface louée par exploitant. Cette évolution s'inscrit dans la réelle montée en qualité constatée pour les vins produits en Aligoté, ce cépage présentant également l'intérêt d'une bonne résistance au changement climatique.

Il est rappelé que la métropole bénéficie, pour ces baux emphytéotiques, de fermages convertis en l'attribution annuelle de bouteilles, conformément aux barèmes de la profession. Il a été convenu que les bouteilles seraient celles de l'année N-1. Il est proposé d'apporter une souplesse à ce principe, laquelle s'avère nécessaire notamment en cas de changement de locataire et de consentir un avenant visant à ajouter la possibilité d'un versement en bouteilles provenant également de l'année N.

Il est également rappelé que la métropole a souhaité la réalisation d'un Conservatoire de Pinot et de Chardonnay, implanté sur une parcelle de 1 ha 10 ca située rente de Giron et sur une parcelle de 72 ca située dans le Domaine de la Cras. Ce Conservatoire a été réalisé avec la profession viticole et est mis à disposition de l'Association Technique Viticole de Bourgogne. Il a pour objet d'étudier et d'expérimenter le vignoble de demain : adaptation aux changements climatiques, tolérance aux maladies, techniques d'agro-écologie. Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt scientifique de ce Conservatoire, il est proposé de consentir un avenant afin d'exonérer les emprises concernées du fermage en bouteilles.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'établir** un avenant à l'ensemble des baux emphytéotique consentis au profit de la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or , selon les modalités et conditions exposées ci-dessus ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cet avenant par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 4 PROCURATION(S)

